

AEROSPACE & DEFENSE MEETINGS TORINO

28 au 30 novembre 2023

Au cours des huit dernières éditions, le salon Aerospace & Defense Meetings Torino s'est imposé comme le seul événement international alliant les industries aérospatiale et défense en Italie.

Si vous êtes un acteur de la supply chain aéronautique mondiale, que vous soyez un industriel à la recherche de savoir-faire, de produits ou de solutions innovantes, ou que vous soyez un fournisseur proposant des produits, des services ou une expertise, cet événement est fait pour vous !

Au programme, des rencontres B2B, des conférences et des ateliers.

Chiffres clefs 2021 :

625 entreprises

1635 participants

30 pays

+ 8 000 rendez-vous B2B

+ 70 intervenants

OFFRE PREFERENTIELLE POUR LES ADHRENTS SAFE

Le pôle SAFE a négocié une offre tarifaire spécifique pour ses adhérents, d'un montant de 3 250 € HT (3000€ + 250€ pour les frais d'inscription obligatoire) comprenant :

- Un stand équipé de 6m² (visibilité nom de la structure*, parois, moquette, spots lumière, 1 table, 3 chaises)
- 2 badges Participant
- Profile dans le catalogue officiel
- 1 Planning de rendez-vous personnalisé sur 2 jours
- Accès aux conférences
- Café et boissons soft offert pour 2 jours

** insertion logo possible via commande spécifique auprès du prestataire indiqué dans le guide des participants*

Option : déjeuner pour 2 jours par personne d'un montant de 70€HT

Bon d'engagement

A renvoyer à : christine.ando@safeccluster.com (copie : gestion@safeccluster.com)

<p><u>Entreprise</u> :</p> <p>Adresse postale :</p> <p>Code postal : Ville :</p> <p><u>Contact principal</u> :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone : Adresse électronique :</p> <p><u>Second contact</u> :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone : Adresse électronique :</p>

	TARIF VENTE DIRECTE € HT	TARIF ADHRENT SAFE € HT	NB	TOTAL
Offre Pack + frais d'inscription	4 500€	3 250 €		
Option forfait déjeuner par personne		70 €		
TOTAL € HT				
TVA 20%				
TOTAL € TTC				

Offre spécifique pour les adhérents SAFE
 Paiement sous 30 jours à réception de facture.

Je soussigné(e) représentant(e) de la société
m'engage à participer au Aerospace & Defense
 Meetings Torino 2023.

Je m'engage à régler ma cotisation 2023 afin de pouvoir bénéficier du tarif adhérent. A défaut, je reconnais devoir régler le montant du tarif vente directe. Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales en page 3, et m'engage à les respecter sans réserve, ainsi que mon obligation de compléter le questionnaire de satisfaction et d'impact qui me seront adressés par SAFE. J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation au Salon Aerospace & Defense Meetings Torino 2023 et en particulier ma responsabilité civile.

Fait à Le

Signature et tampon :
 (Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Conditions générales

Annexe 1 Inscription

L'engagement ne sera considéré définitif qu'à réception du paiement à réception de la facture.

Annexe 2 Conditions de paiement

La somme liée à l'occupation liée à l'occupation de par l'Exposant, est fixée dans le cadre du bon d'engagement. Par cette inscription, l'entreprise s'engage à payer l'intégralité du montant des prestations et options fournies. Le règlement devra être acquitté à réception de la facture.

A défaut de règlement à réception de facture, le pôle SAFE pourra considérer, sans mise en demeure préalable, l'inscription comme résiliée de plein droit.

Annexe 3 Résiliation en cas d'annulation du réservataire

Toute annulation à l'initiative de l'entreprise, quel qu'en soit le motif, ouvrira à SAFE le droit de facturer une indemnité de résiliation égale à l'intégralité de la somme dûe par le biais du bon d'engagement.

Le pôle aura droit au versement d'une indemnité dans les conditions définies comme suit :
50% du montant total TTC de la commande est dû en cas de résiliation notifiée avant le 30 octobre 2023.

En cas de résiliation notifiée à compter du 30 octobre 2023, la totalité du montant total TTC de la commande reste acquise au pôle organisateur en raison des frais déjà engagés. L'Organisateur se réserve le droit de réclamer et/ou facturer l'entreprise les frais de résiliation tels qu'ils sont définis dans le paragraphe ci-dessus.

Annexe 4 Cession des droits

Le réservataire ne peut céder à un tiers les droits qu'il tient de la réservation.

Annexe 5 Communication

L'entreprise autorise SAFE à utiliser toutes prises de vue représentant sa présence sur le stand (y compris ses marques, logos et produits), effectuées au cours du salon, pour sa propre promotion exclusivement et ce quel qu'en soit le support (informatique ou non).

Annexe 6 Assurance

Il appartient aux entreprises de souscrire, ou d'appliquer, toute assurance de biens et de responsabilités qu'ils estiment nécessaires en raison des risques encourus à l'occasion de leur participation aux assises, et notamment pour couvrir le risque de vol et d'accident.

Safe décline toute responsabilité au sujet des pertes, des avaries et tout autre dommage quelconque pouvant survenir aux objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit.